

SSIAP 1 RECYCLAGE TRIENNAL

Agent de sécurité incendie



Public

Titulaire du SSIAP1 ou du CAP
d'Agent de Sécurité en activité
dans la fonction



Durée

14 heures – (2 jours)



Lieu

Dans nos locaux ou en intra dans
les locaux de votre entreprise



Tarifs

220 € TTC

Prérequis : S.S.T. ou PSC 1 de moins de deux ans + attestation employeur justifiant 1607 heures dans les 36 derniers mois en qualité d'agent de sécurité incendie.

PROGRAMME DE LA FORMATION

1- ACCUEIL : (0,30h)

2- PREVENTION : (5h)

Evolution de la réglementation en matière de prévention.

Evolution de la réglementation (nouveaux textes, ...).

Accessibilité du public.

3- MOYENS DE SECOURS : (3h)

Evolution de la réglementation en matière de moyens de secours.

- Agents extincteurs,
- SSI,
- Moyens d'extinction.

4- MISE EN SITUATION D'INTERVENTION : (6h)

Conduite à tenir pour procéder à l'extinction d'un début d'incendie.

Mise en application globale des acquis opérationnels dans le cadre de l'intervention de l'équipe de sécurité.

L'action face à différents contextes : fumées, incendie, évacuation des occupants et prise en charge d'une victime. Méthode d'extinction d'un début d'incendie, protection individuelle, levée de doute, etc...

L'utilisation des moyens de communication mobiles.

SSIAP 1 FORMATION TRIENNAL

Agent de sécurité incendie



Participants

Maximum de
15 personnes
par session



Dates

Les dates de sessions sont disponibles sur
notre site internet* ou sur demande auprès
de Madame FICHE (responsable formation)



Objectifs

Satisfaire aux obligations de
maintien des connaissances
(arr du 02/05/2005, art 7)



Recyclage

Tous les 3 ans avant la date
d'anniversaire de l'obtention
du diplôme

PROGRAMME DE LA FORMATION

VALIDATION DE LA FORMATION :

La présence à l'ensemble des séquences du recyclage est obligatoire.

Transmission à l'employeur d'une appréciation individuelle des agents pendant les séquences pratiques (dans le cas d'une défaillance notoire, le centre de formation proposera une remise à niveau).

Un diplôme par équivalence, conforme à la réglementation, est remis à l'occasion du premier recyclage des personnels titulaires des diplômes ou des qualifications reconnues équivalentes par les arrêtés du 18/05/1998.

Ce diplôme est signé par le SDIS ou son représentant.

La formation est validée par une attestation de formation.

MOYENS PEDAGOGIQUES :

Théorie : Exposés-débats, supports audio-visuels, support de cours individuels, SSI pédagogique.

Pratique : Moyens d'évaluation : Travaux pratiques, mise en situation, extinction de feux réels au moyen d'extincteurs et de robinets d'incendie armés (R.I.A).

CADRE REGLEMENTAIRE

Le personnel des services de sécurité incendie en exercice doivent se soumettre, en matière de sécurité incendie, à un recyclage triennal organisé par un centre de formation agréé conformément aux dispositions de l'arrêté du 2 mai 2005.

Site internet* : <http://www.securiteam.fr/index.php/accueil/options-formation/>



5 rue Simone Signoret – 56100 LORIENT
Tél. : 02.97.85.92.91 – Fax : 02.97.81.12.05 – Mail : options-formation@securiteam.fr



FLQ-version 3 -14/03/2024

RS5641, MINISTERE DE L'INTERIEUR ET DES OUTRE-MER – 10/12/2021



5 rue Simone Signoret – 56100 LORIENT
Tél. : 02.97.85.92.91 – Fax : 02.97.81.12.05 – Mail : options-formation@securiteam.fr

